

Direction : Social Santé Solidarité

hygiène

REF : HYG2009021

Signataire : CF/DM/PG

OBJET : Convention ACSE-FIPD-Ville Aubervilliers- Les pratiques professionnelles de la souffrance psychique liées aux violences chez l'adolescent

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le code de la santé publique,

Vu la loi n° 2004-806 du 8 août 2004 relative à la politique de santé publique,

Vu le budget communal,

Considérant que la ville mène depuis plusieurs années des projets de prévention et d'aide à l'accès aux soins, notamment à travers les actions de son service communal d'hygiène et de santé,

Considérant le dossier réalisé par le service communal d'hygiène et de santé visant la poursuite de l'action « Santé mentale, adolescence et famille : les souffrances psychiques liées aux violences », en 2009,

Considérant que la ville peut solliciter auprès de l'Agence nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des chances dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (ACSE-FIPD) une subvention pour cette action en 2009,

Considérant que le soutien financier de l'ACSE-FIPD s'élève à 1000 Euros en 2009 avec la convention y afférant,

A l'unanimité.

DELIBERE :

AUTORISE Monsieur le maire d'Aubervilliers à solliciter auprès de l'Agence nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des chances, dans le cadre du Fonds interministériel de prévention de la délinquance (ACSE-FIPD), une subvention à hauteur de 1.000 Euros pour la poursuite de l'action « Santé mentale, adolescence et famille : les souffrances psychiques liées aux violences » en 2009 et à signer la convention.

Le Maire

Jacques SALVATOR